

SEANCE DU 9 JUIN 2023

COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le deux juin s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

<u>Étaient présents</u> : MM GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David, adjoints,

Mmes BARBE Viorika, GUINEHEUX Estelle et PRAMPART Maryline et. MM. AUBERT Hervé, BOITTIN Etienne et HOUTIN Jean-Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice

<u>Étaient absents excusés</u> : Mme CHAUDET Denise et M AUBERT Hervé qui a donné pouvoir à GUINEHEUX Estelle ;

Le Conseil Municipal a désigné Mme BARBE Viorika conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : En exercice 11

Quorum 06 Présents 9 Votants 10

Ordre du jour

• L'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

* Procès-Verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire UN délégué et TROIS suppléants.

4. Élection des délégués

4.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part a	u vote
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	10
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de votes blancs	0
e. Nombre de suffrages exprimés $[b-c-d]$	10
f. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES	NOMBRE DE	SUFFRAGES
CANDIDATS	OBTENUS	
(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à	En chiffres	En toutes
égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Enchines	lettres
LECOT Gérard	9	neuf
GAROT Rémi	1	un

0

4.3. Proclamation de l'élection des délégués

M LECOT Gérard né le 11/09/2017 à COSMES Adresse Lieu-dit 24 rue des Alouettes 53230 COSSE-LE-VIVIEN A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

5. Élection des suppléants

5.1. Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	10	
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0	
d. Nombre de votes blancs	0	
e. Nombre de suffrages exprimés $[b-c-d]$	10	
f. Majorité absolue ⁽⁴⁾	6	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES	NOMBRE DE	SUFFRAGES
CANDIDATS	OBTENUS	
(dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à	En chiffres	En toutes
égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	Ell chilles	lettres
COUËTOUX Christophe	10	dix
BEAUMONT David	10	dix
GAROT Rémi	9	neuf
BARBE Viorika	1	un

5.3. Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

M COUËTOUX Chritophe né le 26/12/1956 à COSSE-LE-VIVIEN Adresse Villegrand 53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE A été proclamé élu au premier tour et a déclaré le mandat.

M BEAUMONT David né le 24/07/1968 à CHÂTEAU-GONTIER Adresse 660 route de Denazé, Le Pâtis, 53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE A été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

M GAROT Rémi né le 29/06/1965 à CRAON Adresse Lieu-dit le Plessis 53230 LA CHAPELLE CRAONNAISE A été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée.

Heure de fin de réunion : 20h00 Proposition de date du prochain conseil : le mardi 27 juin 2023à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance Viorika BARBE

Le Maire Gérard LECOT